

École de la Colombe - Consultation publique 13 mai 2026

Avis d'intention de modification des cycles d'enseignement pour 2026-2027



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE ET MOTIFS DU PROJET AYANT MENÉ AU PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT EN 2026-2027.....	4
2. CADRE DE RÉFÉRENCE ET PRINCIPES DIRECTEURS	7
3. PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE ET CONSIGNES AUX PERSONNES INTÉRESSÉES	8
4. PRISE DE DÉCISION	9
5. INFORMATION	10
ANNEXES	11

INTRODUCTION

Le présent document vise à informer la population, les parents et les partenaires du milieu de l'amorce d'un **processus de consultation publique** concernant un **projet de modification des cycles d'enseignement** pour l'année scolaire 2026-2027 à l'école de la Colombe à Esprit-Saint, en raison d'une **diminution du nombre d'inscriptions**.

Ce document présente :

- Le contexte et les motifs ayant mené au processus de consultation pour la modification des cycles d'enseignement en 2026-2027 ;
- Le cadre de référence et les principes applicables ;
- Le processus de consultation publique et les consignes aux personnes intéressées à donner un avis écrit ;
- La prise de décision.

Ce processus est mené conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'un établissement, au changement de destination ou à la modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés (Politique)*, du Centre de services scolaire des Phares (CSS des Phares).

1. CONTEXTE ET MOTIFS DU PROJET AYANT MENÉ AU PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT EN 2026-2027

L'école de la Colombe située à Esprit-Saint est une école primaire qui dessert les municipalités de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint. L'école offre habituellement des services de la première à la sixième année. Elle peut également dispenser du préscolaire lorsque le nombre d'élèves est suffisant.

Annuellement, le CSS des Phares analyse l'ensemble de l'évolution du nombre d'inscriptions des élèves dans ses écoles.

Depuis 2023, la situation de l'école de la Colombe est suivie de près en raison de la baisse et de la variation du nombre d'inscriptions.

Un comité d'analyse formé de représentants du CSS des Phares, de la direction, des membres du personnel et des parents de l'école et des représentants des municipalités de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint se réunissent deux fois par année pour évaluer la situation.

À la suite des inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027, le CSS des Phares a constaté une diminution importante du nombre d'inscriptions malgré les prévisions de clientèle fournies par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Selon ces prévisions, il y aurait un potentiel de 36 élèves demeurant sur le territoire desservi par l'école.

Devant ce constat, le CSS des Phares en collaboration avec les municipalités de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint ont convenu de prolonger la période d'inscriptions et ont tenu une assemblée citoyenne le 10 mars dernier afin d'informer les parents de la situation et les inciter à inscrire leur enfant pour 2026-2027. Des feuillets d'information ont été distribués aux citoyens des deux municipalités et de l'information a été publiée dans les journaux municipaux.

Malgré ces démarches, le nombre d'inscriptions pour 2026-2027 en date du 18 mars 2026 n'est que de 12 élèves répartis comme suit :

- Maternelle 4 ans : aucun
- Maternelle 5 ans : aucun
- 1^{re} année : 2 élèves
- 2^e année : aucun
- 3^e année : 2 élèves
- 4^e année : 5 élèves
- 5^e année : 1 élève
- 6^e année : 2 élèves

Considérant le nombre d'élèves inscrits actuellement, le CSS des Phares n'est pas en mesure d'offrir des services d'enseignement de la maternelle à la deuxième année. Cependant, nous pourrions offrir des services éducatifs de la 3^e à 6^e année en 2026-2027.

Modification des cycles envisagée pour 2026-2027

Formation d'un groupe multiniveau

Pour favoriser le maintien des élèves dans leur milieu, le CSS des Phares a la possibilité de regrouper les élèves de la 3^e année à la 6^e année pour former **un seul groupe** multiniveau.

Afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, la présence minimale de deux adultes est requise en tout temps. Le CSS des Phares ne serait pas en mesure de répondre à cette exigence avec un seul groupe compte tenu du nombre d'employés qui y serait affecté.

C'est pourquoi des discussions sont en cours avec les municipalités pour trouver des solutions. Celles-ci pourraient contribuer en assurant la présence d'un membre de leur équipe dans l'établissement, selon un horaire prédéterminé, permettant ainsi de maintenir en tout temps la présence de deux adultes.

Considérations pédagogiques

Bien que l'enseignement de plusieurs niveaux puisse constituer certains défis, le CSS des Phares est en mesure d'affirmer que ce regroupement répondrait adéquatement aux besoins des élèves et que l'école serait en mesure de réaliser sa mission en favorisant la différenciation pédagogique et le respect

des rythmes d'apprentissage, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

Considérations financières

Suivant le nombre d'inscriptions et la répartition de celles-ci dans les différents cycles, le CSS des Phares pourrait être financé pour un seul groupe selon les règles de financement du MEQ.

Le nombre d'élèves inscrits est trop faible pour permettre l'ouverture de deux groupes distincts selon les normes établies par le MEQ. Pour qu'un groupe soit reconnu et financé, un nombre minimal de six élèves par cycle (préscolaire ou 1^{re}, 2^e, 3^e année ou 4^e, 5^e, 6^e année) est requis. Dans notre situation, ce seuil n'est pas atteint.

Impact sur les élèves de 1^{re} année

Dans l'état actuel, considérant les deux seules inscriptions en première année, le CSS des Phares ne serait pas en mesure de dispenser des services d'enseignement à ces élèves à l'école de la Colombe en 2026-2027.

Considérations pédagogiques

Le maintien d'un groupe de 1^{re} année composé de seulement deux élèves ne permet pas d'offrir un environnement pédagogique optimal. Un effectif aussi restreint limite les interactions entre pairs, la diversification des approches pédagogiques et les occasions d'apprentissage collaboratif qui sont essentielles au développement des compétences disciplinaires et transversales à cet âge. La mission de l'école étant d'instruire, socialiser et qualifier, ces visées ne peuvent pas être atteintes avec seulement deux élèves.

Considérations financières

Bien qu'en raison des considérations pédagogiques, il ne soit pas dans l'intérêt de faire une classe de deux élèves, le CSS des Phares ne pourrait bénéficier d'aucun soutien financier s'il décidait d'offrir le service.

L'ouverture d'un groupe composé de seulement deux élèves ne respecte pas les normes de formation de groupes établies par le MEQ.

Dans ce contexte, les deux élèves inscrits seraient transférés à l'école Boijoli, soit l'école la plus près de l'école de la Colombe. Le CSS des Phares assurerait le transport de ces élèves le matin et le soir.

L'école Boijoli bénéficie d'un service de garde.

Autres alternatives

Regroupement de tous les élèves dans un seul groupe de la 1^{re} année à la 6^e année

Former un seul groupe regroupant les élèves de la 1^{re} à la 6^e année pose d'importants défis pédagogiques. Les écarts de développement cognitif, langagier, social et académique entre ces niveaux sont très marqués et entraînent des besoins d'apprentissage très différenciés. Le programme de formation repose sur une progression structurée des apprentissages et sur le développement graduel des compétences disciplinaires et transversales, en cohérence avec le stade de développement des élèves.

Le CSS des Phares ne répondrait pas à sa mission d'instruire adéquatement en respect des besoins des élèves et des apprentissages à réaliser à chacun des niveaux tel que prévu au Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation.

Jumelage du préscolaire et de la 1^{re} année du primaire

Advenant une augmentation du nombre d'inscriptions, il serait possible de bonifier l'offre de services, notamment par l'ajout d'un groupe au préscolaire ou encore d'un groupe regroupant le préscolaire et la 1^{re} année si le nombre d'élèves est suffisant.

Bien que cela représenterait des défis pédagogiques, il pourrait être envisagé de jumeler ces niveaux d'apprentissages, à la suite d'une entente avec le syndicat du personnel enseignant. La formation d'un petit groupe de préscolaire et de 1^{re} année peut également présenter une opportunité pédagogique compte tenu du nombre limité d'élèves.

Service de surveillance offert par la municipalité

Un service de surveillance est offert par la municipalité à tous les élèves le matin, le midi et le soir, et ce, peu importe le nombre d'élèves présent. De plus, le service est offert lors des journées pédagogiques.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE ET PRINCIPES DIRECTEURS

Pour procéder à ces modifications, le CSS des Phares doit tenir un processus de consultation publique.

Il est important de comprendre **qu'aucune décision** ne sera prise avant le 26 mai 2026 par le conseil d'administration.

L'objectif du CSS des Phares est de susciter des inscriptions afin de pouvoir maintenir l'ensemble des services.

Conformément à sa Politique, toute décision relative à la modification des services éducatifs repose notamment sur les **principes suivants** :

- Tenir compte de la mission éducative de l'école : instruire, socialiser et qualifier ;
- Favoriser l'égalité des chances de réussite pour tous les élèves ;
- Assurer le maintien de services éducatifs de qualité ;
- Assurer la sécurité des élèves et du personnel en garantissant la disponibilité d'un minimum de deux adultes en tout temps ;
- Reconnaître le rôle social et communautaire des écoles dans leur milieu ;
- Prendre des décisions responsables sur les plans pédagogique, organisationnel et financier.

3. PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE ET CONSIGNES AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

La consultation publique se tiendra le **13 mai 2026 à 19 h** à l'école de la Colombe au 15, rue des Érables à Esprit-Saint.

L'école tiendra une séance extraordinaire de son conseil d'établissement le **30 mars 2026** à 18 h 45, à l'école de la Colombe. Au cours de cette séance, la direction présentera l'information disponible concernant le projet de modification et une période de 30 minutes est prévue pour répondre aux questions.

Dans le cadre du processus de consultation publique :

- Toute personne ou organisme peut déposer un **avis écrit au plus tard le 1^{er} mai 2026** et demander d'être entendu lors de l'assemblée publique de consultation ;

- Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu lors de l'assemblée de consultation **doit** en faire la demande en indiquant ses coordonnées et transmettre au préalable son avis écrit ;
- Toute personne ou organisme qui sera entendu lors de l'assemblée publique de consultation sera avisé préalablement à la tenue de la séance ;
- Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation ;
- Tout avis écrit peut être transmis par courriel à l'adresse : dgphares@cssphares.gouv.qc.ca ou par la poste* à l'adresse suivante :

Centre de service scolaire des Phares
 Direction générale
 435, avenue Rouleau
 Rimouski (Québec) G5L 8V4.

* En mentionnant sur l'enveloppe « *Consultation publique – École La Colombe* »

Le CSS des Phares se réserve le droit en fonction du nombre d'avis reçus de limiter le nombre de présentations orales et la durée de l'intervention est d'un maximum de 10 minutes.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter l'avis public et la Politique joints en annexe.

Votre avis est important pour le CSS des Phares et vous êtes invités à nous faire part de vos commentaires.

4. PRISE DE DÉCISION

À la suite de la consultation publique :

1. L'ensemble des avis reçus sera analysé par le CSS des Phares ;
2. Une synthèse sera présentée à la direction générale et au comité d'analyse ;
3. Le conseil d'administration du CSS des Phares prendra une décision éclairée en tenant compte de l'analyse reçue qui s'appuie sur :
 - Les critères de sa Politique ;
 - Les impacts pédagogiques et budgétaires ;

- Les préoccupations exprimées lors de la consultation.

La décision finale sera rendue publique le **26 mai 2026**.

5. INFORMATION

Pour toute question concernant le processus de consultation ou le projet envisagé, les personnes intéressées peuvent communiquer avec :

Secrétariat général

Centre de services scolaire des Phares

435, avenue Rouleau

Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : 418 723-5927, poste 1020

dgphares@cssphares.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire des Phares remercie la population pour sa participation et sa collaboration dans cette démarche visant à assurer la réussite éducative des élèves, aujourd'hui et pour les années à venir.

ANNEXES

Résolution 26-03-18-683 du conseil d'administration du 18 mars 2026 ;

Avis public ;

Politique relative au maintien ou à la fermeture d'un établissement, au changement de destination ou à la modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés ;

Projet de modification de l'acte d'établissement ;

Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements du Centre de services scolaire 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.